

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE

Département
AUBE
Canton
NOGENT SUR SEINE
Commune
NOGENT SUR SEINE

N° 2020 / 08 - ADM

ARRÊTÉ DE NUMÉROTAGE
Route de Saint Aubin

Le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L2213-28 ;

Vu l'absence de numérotation sur cette rue ;

Considérant la nécessité d'établir une numérotation sur cette voie ;

ARRÊTE

Article 1 :

La propriété cadastrée C 1996-2003p est établie au numéro 3 route de Saint Aubin

La propriété cadastrée C 1997p-2003p-2007p est établie au numéro 5 route de Saint Aubin

La propriété cadastrée C 1997p-2007p-2003p est établie au numéro 7 route de Saint Aubin

La propriété cadastrée C 2006-2003p est établie au numéro 9 route de Saint Aubin

La propriété cadastrée C 2003p-2008 est établie au numéro 11 route de Saint Aubin

Article 2 : L'application de ces numérotages est effective à réception du présent arrêté.

Article 3 : La fourniture de la plaque correspondante est à la charge de la commune.

Article 4 :

- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Capitaine Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Nogent S/S,
- Monsieur le Responsable du Service Local d'Aménagement,
- Service du Cadastre de l'Aube,
- ERDF,
- GRDF,
- France Télécom,
- Monsieur le Receveur Principal de la Poste de Nogent sur Seine,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Nogentais,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié dans les conditions légales.



A Nogent-sur-Seine, le 16 janvier 2020

Le Maire

Julien FADIN